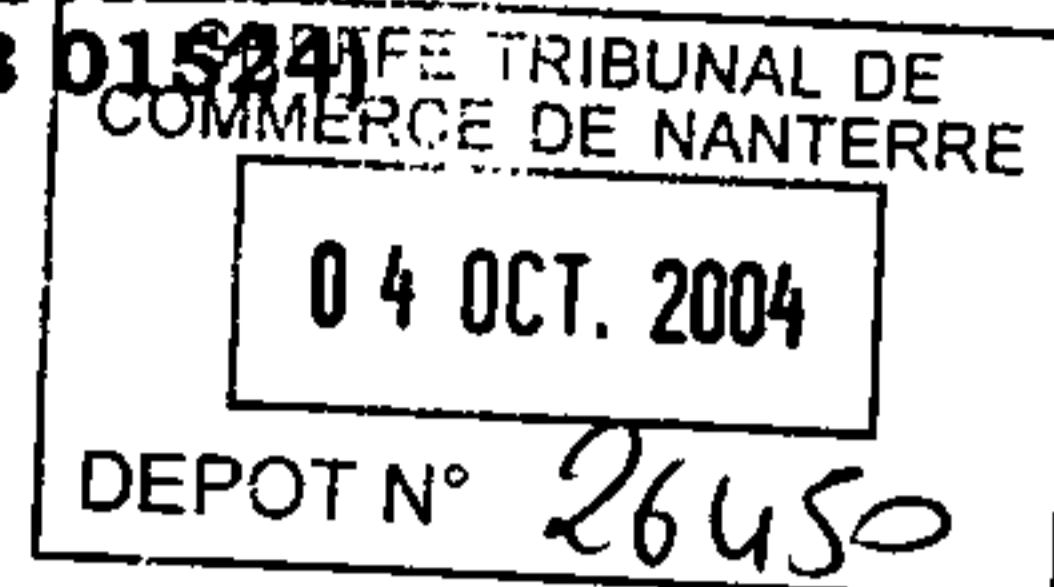


**Société 2AD INGENIERIE**  
**S.A.S. au capital de 50.880 €**  
**Siège Social : 16, rue Troyon - 92310 SEVRES**  
**R.C.S. NANTERRE B 324 446 061 (2002 B 01524)**

.\*.



**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**  
**EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 JUN 2004**

L'An Deux Mille Quatre, le Vingt-et-Un Juin, à Dix-Sept heures,

S'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la S.A.S. 2AD INGENIERIE au siège social, sur convocation du Président.

Monsieur Olivier JOURNEL préside l'Assemblée en sa qualité de Président de la société.

Est présente également Madame Sylvie LALLEMENT, représentante permanente de la Société ALTRAN TECHNOLOGIES, associée unique de la S.A.S. 2AD INGENIERIE.

Le Commissaire aux Comptes a été régulièrement convoqué.

La feuille de présence signée par l'associée unique est certifiée conforme, le quorum requis étant atteint.

L'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts de la société,
- un exemplaire des lettres de convocation,
- la liste des actionnaires,
- la feuille de présence,
- l'ordre du jour,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société à la clôture de l'exercice, ainsi que le bilan, le compte de résultats et l'annexe, établis à cette même date,
- le rapport du Président,
- les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, il donne lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

- rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice écoulé,
- rapports du Commissaire aux Comptes,
- approbation des comptes de fin d'exercice,
- quitus au Président,
- affectation des résultats et décision éventuelle de distribution de dividendes,
- approbation des conventions réglementées,
- nomination de co-Commissaires aux Comptes Titulaires et de co-Commissaires aux Comptes Suppléants,
- questions diverses.

Le Président déclare que les renseignements et documents ci-après ont été tenus à la disposition de l'associée unique depuis la convocation de l'assemblée :

- . projets de résolutions présentés par le Président,
- . inventaire, bilan, compte de résultats et annexe,
- . rapports du Président et du Commissaire aux Comptes,
- . tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- . montant global, certifié exact par le Commissaire aux Comptes, des sommes versées aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société,
- . document mentionnant l'état-civil du Président avec l'indication des autres sociétés dans lesquelles il exerce des fonctions de gestion, direction, administration ou surveillance.

L'associée unique lui donne acte de ces déclarations.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport; puis, lecture est donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

L'associée unique prend ensuite les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'associée unique, après avoir entendu le rapport du Président et ceux du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils lui sont présentés, et donne quitus au Président.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'associée unique reconnaît que le Président et le Commissaire aux Comptes lui ont fait les comptes-rendus prescrits par les dispositions légales en vigueur.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'associée unique constate que l'exercice s'est traduit par un résultat bénéficiaire de 163.900,74 € qu'elle décide d'affecter comme suit :

résultat de l'exercice 2003	163.900,74 €
diminué du report à nouveau déficitaire de	- 99.201,93 €
	<hr/>
soit un solde de	64.698,81 €
réparti comme suit :	
- en réserves diverses	64.600,00 €
- le solde, en report à nouveau	98,81 €

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'associée unique prend acte de l'exécution, au cours de l'exercice 2003, des conventions réglementées suivantes :

#### **Avec la S.C.I. TROYON (Messieurs HACQ et DESGROUX associés)**

- En exécution de la convention autorisée en date du 16 Novembre 1992 et conformément au bail commercial prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, il a été versé à la S.C.I. TROYON des loyers hors charges pour un montant de 62.712,91 € H.T., au titre de l'exercice 2003.

#### **Avec la S.E.L.A.S. 2 AD ARCHITECTURE (Monsieur DESGROUX Président et Monsieur HACQ Directeur Général)**

- En exécution de la convention de gestion de trésorerie du 1er Juillet 1998, les avances de trésorerie de la Société 2AD INGENIERIE à la Société 2AD ARCHITECTURE s'élèvent fin 2003 à 153.879,43 €, les intérêts correspondants se montant pour l'exercice 2003 à 7.397,35 €.
- La Société 2AD INGENIERIE a facturé sur l'exercice 2003 des travaux de sous-traitance à la Société 2AD ARCHITECTURE pour un montant de 766.591,56 €.
- Refacturation d'une assistance administrative de la Société 2AD INGENIERIE à la Société 2AD ARCHITECTURE pour 15.000 €.

## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'associée unique décide de nommer en qualité de co-Commissaires aux Comptes Titulaires :

- le Cabinet DELOITTE TOUCHE TOHMATSU,  
siège social : 185, avenue Charles de Gaulle - 92524 NEUILLY-sur-Seine Cedex,  
Société Anonyme au capital de 1.266.944 €,  
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE  
sous le numéro 377 876 164,  
représentée par Monsieur Jean-Luc NORMAND,

et :

- le Cabinet MAZARS ET GUERARD,  
siège social : 39, rue de Wattignies - 75012 PARIS,  
Société Anonyme au capital de 5.900.000 €,  
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS  
sous le numéro 784 824 153,  
représentée par Monsieur Jean-Luc BARLET,

pour une durée de six exercices, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'associée unique décide de nommer en qualité de co-Commissaires aux Comptes Suppléants :

- le Cabinet BEAS,  
siège social : 7-9, Villa-Houssay - 92524 NEUILLY-sur-Seine Cedex,  
Société à Reponsabilité Limitée au capital de 8.000 €,  
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE  
sous le numéro 315 172 445,

et :

- Monsieur Jean-Louis LEBRUN,  
39, rue de Wattignies - 75012 PARIS,  
né le 24 juin 1947 à TOURS (37),  
de nationalité française,

pour une durée de six exercices, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2009.

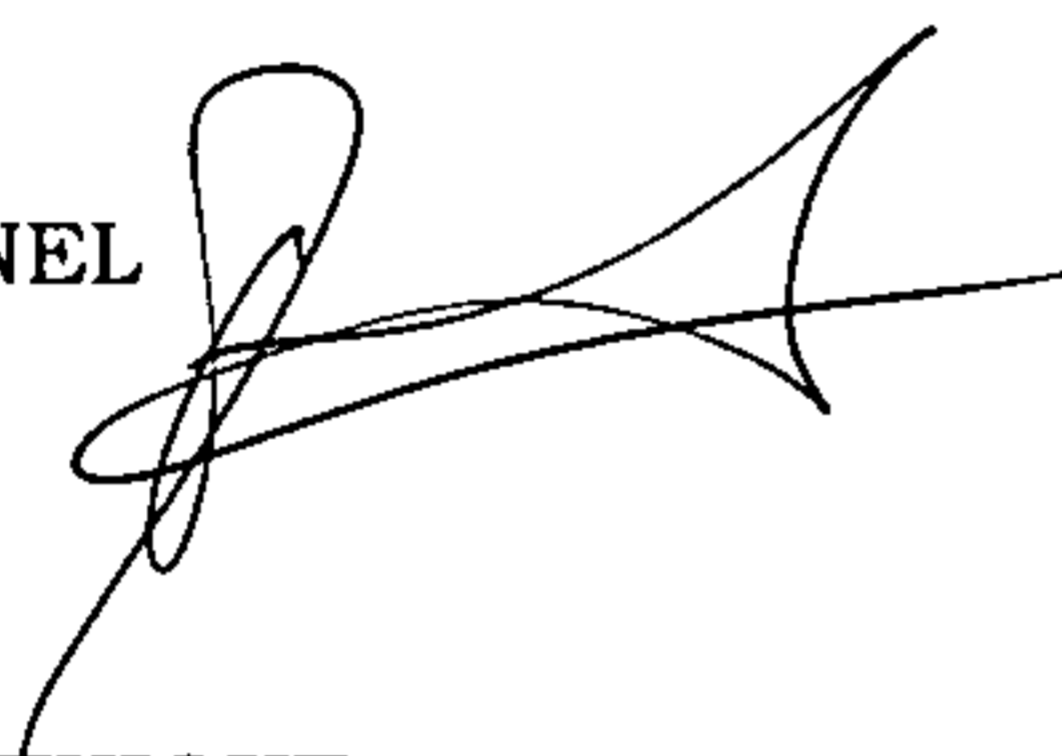
### **DERNIERE RESOLUTION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes afin d'effectuer les formalités légales de dépôt et de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**LE PRESIDENT :**

Olivier JOURNEL



**L'ASSOCIEE UNIQUE :**

Société ALTRAN TECHNOLOGIES,  
représentée par Madame Sylvie LALLEMENT

